

Saison 2026/2027

COUPE REGION BRETAGNE DES JEUNES

SOMMAIRE

Article 1 Engagements	2
Article 2 Participation des joueurs et des équipes	2
Article 3 Déroulement de la compétition	2
Article 4 Horaires des rencontres	3
Article 5 Durée des rencontres	3
Article 6 Feuille d'arbitrage	4
Article 7 Classement - Règlement particulier pour les phases de poules	4
Article 8 Forfait d'une équipe	4
Article 9 Appels - Délais	5
Article 10 Lieu des rencontres	5
Article 11 Port des équipements	5
Article 12 Frais d'arbitrage	5
Article 13 Application et révision du règlement	5

La Ligue de Bretagne de Football organise des coupes régionales pour chaque catégorie de jeunes.

Les règlements LBF sont intégralement applicables sauf dispositions spécifiques reprises dans ce règlement.

Article 1 Engagements

Les Coupes Régionales sont ouvertes aux équipes :

- U14 : Aux équipes qui disputeront la phase championnat U14 R1 et U14 R2 soit 40 équipes.
- U15 : Aux équipes disputant le championnat U15 ligue 1° Phase.
- U16 : Aux équipes disputant le championnat U16 ligue 1° Phase.
- U17 : Aux équipes disputant le championnat U17 ligue 1° Phase.
- U18 : Aux équipes disputant le championnat U18 ligue 2° Phase.

Une seule équipe par club et par catégorie peut disputer la coupe Région Bretagne.

Toutes les équipes disputant les compétitions ci-dessus sont inscrites d'office sauf avis contraire du club avant le 31 août.

Article 2 Participation des joueurs et des équipes

1. Ne pourra participer le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel de Football à 11 le même jour ou dans les 24 heures suivantes.
2. Les règles de composition et de participation sont identiques à celles du championnat de la catégorie sauf disposition point 3 ci-dessous.
3. Les équipes de clubs professionnels ne pourront comprendre dans leur équipe aucun joueur sous statut professionnel, apprenti, aspirant, Elite, espoir ou stagiaire.
4. Toute équipe déclarant forfait général en championnat sera automatiquement exclue de la Coupe même si cette équipe se trouve toujours qualifiée.
5. Tout joueur remplacé pourra de nouveau participer à la rencontre.

Article 3 Déroulement de la compétition

1. U14

La Coupe Région Bretagne de cette catégorie sera organisée sur la 2° phase du Championnat avec les 40 équipes disputant le championnat U14R1 et U14R2 :

a) **Tour de mise à niveau** avec 8 rencontres pour obtenir 32 équipes

Ces 8 rencontres sont tirées au sort parmi les équipes disputant le championnat U14 R2 uniquement.

b) **1/16ème de finale et 1/8 de finale :**

Composition de deux groupes géographiques.

c) **¼ de finale et ½ finale :**

Tirage au sort avec l'ensemble des équipes qualifiées.

2. U15 - U16 - U17

La Coupe Région Bretagne de ces catégories phase du Championnat avec les 40 équipes disputant les championnats correspondants :

a) **1 Phase :**

Répartition par poules de 4 équipes.

Rencontres par match aller-simple, chaque équipe disputant trois matches.

Les deux premiers de chaque poule seront qualifiés pour la compétition propre (ou le tour de mise à niveau) soit 20 qualifiés.

b) Tour de mise à niveau :

Pour atteindre le nombre de 16 équipes en compétition propre, il sera organisé un tour supplémentaire avec 4 rencontres par tirage au sort entre les 10 équipes ayant terminées secondes de leur poule, match simple à élimination directe.

c) Compétition propre :

1/8 Finale : Pour le tirage au sort deux groupes géographiques.

1/4F et 1/2F tirage intégral sans poule géographique

Les matches sont déterminés par tirage au sort (Voir Dispositions point 4)

3. U18

a) Tour de mise à niveau avec **14** rencontres pour obtenir **16** équipes

Ces **14** rencontres sont tirées au sort.

b) 1/8 de finale :

Pour le tirage au sort composition de deux groupes géographiques.

c) ¼ de finale et ½ finale :

Tirage au sort avec l'ensemble des équipes qualifiées.

Les matches sont déterminés par tirage au sort.

Dispositions communes

• **Lors des tirages au sort :**

- Les matches sont disputés sur le terrain du club premier tiré au sort.
- Dans l'hypothèse où le club tiré le deuxième, s'est déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu lors de ce même tour, la rencontre est fixée sur son terrain.

En cas d'exemption au tour précédent d'un des clubs opposés, le club exempt au tour précédent doit systématiquement être considéré comme ayant reçu audit tour précédent.

• **Séance tirs au but :**

- En cas d'égalité à la fin du match si l'épreuve des tirs au but ne peut aller à son terme en cas de force majeure (Brouillard, intempéries...) l'équipe qualifiée sera
 - L'équipe hiérarchiquement inférieure.
 - L'équipe visiteuse.

• **Matches des tours préliminaires (par poules)**

En cas de match nul à l'issue du temps réglementaire il sera effectué une séance de tirs au but.

• **Exclusion temporaire**

Les protocoles « Exclusion temporaire » (Annexe 1 des RG LBF) et « Cartons blancs pour un officiel d'équipe » (Annexe 1bis des RG LBF) sont applicables.

Article 4 Horaires des rencontres

Tous les matches sont fixés au samedi 15 h 00.

Un horaire différent peut être fixé lors du tirage de chaque tour et indiqué aux clubs lors de la publication du tirage.

Article 5 Durée des rencontres

- U18 – U17 – U16 : 2 x 45 minutes.
- U15 et U14 : 2 x 40 minutes.

En aucun cas, il ne pourra y avoir de prolongations (coup de pied au but immédiatement)

Article 6 Feuille d'arbitrage

La FMI est systématiquement utilisée pour les matches de coupe région Bretagne.

La FMI doit être transmise dans un délai maximum de 4 heures après la rencontre.

En cas de non-utilisation de la FMI ou de retard dans l'envoi de celle-ci une amende sera appliquée ([Annexe 2](#)).

En cas de non-fonctionnement de la FMI, une feuille de match papier est réalisée et celle-ci doit être transmise dans les 24 heures suivant la rencontre, le cachet de la poste faisant foi. Un mail doit dans ce cas être amené au service compétitions pour aviser des raisons de la non-utilisation de la FMI en communiquant notamment le score de la rencontre.

Article 7 Classement - Règlement particulier pour les phases de poules

a) Lorsqu'un match se termine sur un score nul, il sera obligatoirement procédé à l'épreuve des coups de pied au but. (pas de prolongations)

b) Phase préliminaire (poule)

- | | |
|--|----------|
| • match gagné sur le terrain | 3 points |
| • match nul mais gagné après les tirs au but | 2 points |
| • match nul mais perdu après les tirs au but | 1 points |
| • match perdu sur le terrain | 0 point |

Dans l'éventualité où l'épreuve des coups de pied au but ne serait pas effectuée, chaque équipe ne marquerait que 1 point.

Le classement final de chaque poule est établi après application des différentes pénalités ou sanctions.

En cas d'égalité, entre deux ou plusieurs équipes au sein d'un même groupe celles-ci seront départagées par application dans l'ordre des critères ci-dessous :

- Classement particulier aux points (1)
- Différence de buts du classement particulier
- Goal avérage général sur ensemble de la compétition
- Meilleure attaque sur ensemble de la compétition
- Équipe hiérarchiquement Inférieure
- Tirage au sort

(1) **Définition du classement particulier aux points à plusieurs équipes.**

Le classement particulier entre plusieurs équipes se fait sous forme de mini championnat entre les équipes concernées, avec attribution de points par match (suivant la cotation reprise ci-dessus) ayant opposé lesdites équipes entre elles.

Si à l'issue de ce mini championnat il subsistait des équipes à égalité, le classement particulier serait à nouveau appliqué entre les équipes restant à égalité.

Article 8 Forfait d'une équipe

1. Épreuve par poule

Tous les résultats obtenus par cette équipe lors des autres rencontres seront annulés afin de respecter l'équité sportive de la compétition. Une pénalité financière fixée en [annexe 2](#) des Règlements de la LBF sera appliquée.

2. Match à élimination directe

Une pénalité financière fixée en [annexe 2](#) des Règlements de la LBF sera appliquée.

Article 9 Appels - Délais

Les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 98 des Règlements Généraux de la LBF.

Afin d'assurer le bon déroulement de la compétition le délai d'appel est ramené à deux jours à compter du lendemain du jour de la notification ou de la publication de la décision contestée.

Article 10 Lieu des rencontres

En cas d'arrêté municipal interdisant l'utilisation du terrain désigné (épreuve éliminatoire ou compétition propre), la rencontre se déroulera systématiquement sur le terrain de l'équipe adverse.

L'arrêté municipal devra être adressé à la Ligue et club adverse pour le vendredi avant 16 h dernier délais.

La Ligue et le club en seront avisés simultanément, ceci afin de permettre au club devant se déplacer initialement de pouvoir prendre toutes les dispositions nécessaires quant à l'organisation de la rencontre (inversion), rencontre qu'il ne devait pas assurer à l'origine. Toutes les réclamations relatives au domaine sportif des rencontres seront examinées par la Commission Régionale des Jeunes de la Ligue de Bretagne de Football.

Article 11 Port des équipements

Suivant les règles définies par les contrats de partenariats, chaque club doit faire porter les équipements fournis par la Ligue.

Article 12 Frais d'arbitrage

Les arbitres, officiellement désignés, ont droit au remboursement de leur frais de déplacement décomptés d'après le barème en vigueur pour la saison en cours et seront partagés par moitié par les 2 clubs de la rencontre.

Article 13 Application et révision du règlement

Pour les cas non prévus au présent Règlement, la commission statuera en 1^{er} instance en s'appuyant sur les textes réglementaires LBF et fédéraux.